



Vol de carte bancaire suisse

Par **aurore74100_old**, le **21/11/2007** à **20:47**

Je travaille es suisse, et en janvier 2006 ma colocataire a voler ma carte bancaire suisse ainsi que le codeet a vider mon compte bancaire de 2300 euros, j'ai porter plainte en suisse, l'enquete a ete classer sans suite.

Peu de temps après elle a voler mes numeros de carte bancaire francaise et a payer ses factures de telephone (montant de 400 euros) avec, j'ai donc porter plainte en france, après de long mois d'attente elle s'est rendu a la convocation au commissariat en france et a avouer les deux vols (france et suisse), suite a cela j'ai relancer l'enquete en suisse, l'inspecteur en suisse a ses aveux francais et me dit qu'il y'a un mandat de recherche, je souhaiterai savoir comment se passe la justice en suisse et si j'aurai la possibilités de demander des dommages et interets ?

en france elle n'a nis casier judiciaire ni poursuites suite a ma plainte malgré ses aveux ai je des recours en france pour que l'affaire aille plus loin ?

Par **Jurigaby**, le **21/11/2007** à **21:17**

Bonjour.

Pour la suisse, je sais pas.

Pour la france, vous pouvez "saisir" directement le juge d'instruction afin de forcer le proc' à poursuivre l'affaire en justce ce qui vous permettra de demander des Dommages et interets. Ou alors, vous pouvez citer directement votre coloc' devant le tribunal correctionnel sans passer par la "case" juge d'instruction.. c'est plus rapide mais un peu plus risqué puisque vous ne bénéficiez pas de l'instruction.

Par **aurore74100_old**, le **22/11/2007** à **12:38**

Je vous remercie pour vos renseignements, je suppose que je dois envoyer une lettre recommandée avec les faits qui se sont produits, dois je fournir des papiers particulier (genre le nulero du proces verbal fait en france par le commissariat), a vrai dire je suis un peu perdu avec toutes ces démarches, en tous cas merci encore, mon assurance de protection juridique m'a conseiller d'ecrire directement au procureur de la republique, qu'en pensez vous ?

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007** à **12:40**

Bonjour.

Oui, cela peut être une bonne solution.

Mais si malgré ça, il ne veut toujours pas, il faudra en revenir à la solution précité.